

d'octroyer à cette Province, sous le règne d'un de vos augustes prédécesseurs.

La raison qui nous engage à adresser cette humble prière à Votre Majesté, c'est que nous avons lieu de craindre qu'il ne soit soumis à la considération de la Législature Impériale, un projet qui aurait pour but de priver de ces mêmes droits et privilèges les habitants de cette province, français d'origine, en opérant la réunion des deux Législatures du Haut et du Bas Canada.

Quels que soient les motifs qui peuvent porter une certaine partie de nos co-sujets à solliciter cette réunion, nous ne pouvons nous dispenser de représenter humblement à Votre Majesté qu'on ne peut attendre que des résultats funestes d'une pareille mesure, contre laquelle l'immense majorité des sujets de Votre Majesté dans le Bas-Canada fit de vives représentations à une époque assez récente, par une pétition alors adressée aux trois branches du Parlement Impérial, qui se crut en justice obligée d'y faire droit; et nous n'hésitons pas à déclarer à Votre Majesté que la réunion dont il s'agit aurait l'effet de fortifier, loin de diminuer, les dissensions politiques que dans ces derniers temps, quelques agitateurs semblaient avoir pris à tâche d'exploiter pour le malheur du pays, et que nous désirons ardemment voir disparaître pour toujours.

Pour ne rien omettre de ce qui peut détourner les autorités Impériales de prêter la main à l'exécution du projet contre lequel nous prenons la liberté d'adresser à Votre Majesté nos humbles représentations, nous osons affirmer que les dispositions que nous apercevons aujourd'hui dans ceux de nos compatriotes qui par leur influence peuvent plus particulièrement contribuer à ramener la paix dans le pays, en renouant les liens de fraternité qui doivent exister entre les sujets de Votre Majesté de différente origine, ne peuvent avoir que le plus favorable résultat, si aux motifs qui les font agir en ce moment vient se joindre à l'avenir celui de la reconnaissance envers le Parlement Britannique, pour le bienfait qu'il accorderait à la grande majorité des habitants de cette province, en leur conservant la jouissance de leur constitution, que les malheurs qu'ils viennent de ressentir leur auront appris à mieux apprécier.

Quant à l'objet qui nous concerne plus spécialement, celui du maintien de l'heureuse liberté dont les sujets catholiques de Votre Majesté en cette province ont joui jusqu'à présent dans